

# Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2019

## Commune de La Vôge-les-Bains

### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif 2019 a été voté le 14 mars 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce document montre la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de continuer les investissements de la commune afin de fournir une qualité de vie aux administrés et un maintien de la population tout en maîtrisant les dépenses.

### II. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme les revenus des immeubles, les concessions funéraires, les droits de places (marchés), l'aire municipale de camping-cars. Elles sont également constituées des dotations de l'Etat et des revenus des impôts.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 1 910 742.92 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général, les charges de personnel et des élus, les charges de gestion courante et les intérêts d'emprunts.

Les charges de personnel et frais assimilés représentent 49.59 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 représentent 1 308 461.05 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux : 564 081.09 euros

Les dotations versées par l'Etat : 869 157.058 euros

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 119 933.12 euros

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	363 023.13	Excédent brut reporté	0
Dépenses de personnel	653 485.17	Recettes des services	119 933.12
Autres dépenses de gestion courante	242 659.96	Impôts et taxes	564 081.09

Dépenses financières	48 788.79	Dotations et participations	869 157.05
Dépenses exceptionnelles	504.00	Autres recettes de gestion courante	269 036.23
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	18 848.33
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	1 308 461.05	Autres recettes	64 211.29
Charges (écritures d'ordre entre sections)	9 436.24	Total recettes réelles	1 905 267.11
Virement à la section d'investissement	0	Produits (écritures d'ordre entre sections)	5 475.81
Total général	1 317 897.29	Total général	1 910 742.92

### c) La fiscalité

Il s'agit du taux moyen pondéré, ces taux doivent être ceux appliqués sur chacune des trois communes historiques en 2026.

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- . Taxe d'habitation : 13.60
- . Taxe foncière sur le bâti : 17.32
- . Taxe foncière sur le non bâti : 32.69

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations versées par l'Etat s'élèvent à 869 157.05 euros.

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : le remboursement du capital d'emprunts, les opérations d'équipement qui sont les suivantes pour les plus importantes :

- réfection de voirie,
- mise en accessibilité et isolation de bâtiments,
- création d'une maison de santé,
- aménagements de cimetière,
- réfection du gymnase municipal

- en recettes : les subventions, l'excédent de fonctionnement capitalisé, le FCTVA et les emprunts et dettes assimilées.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	247 968.69	Solde d'investissement reporté	0
Remboursement d'emprunts	155 784.65	FCTVA	238 760.76
Travaux de bâtiments : Isolation des bâtiments	1 666 329.34	Mise en réserves	313 218.99
Mise en accessibilité		Cessions d'immobilisations	0
Rénovation gymnase			

Maison de Santé Cellule commerciale			
Travaux de voirie Voirie Harsault lotissement, rue du Chalet, rue de la Roche, rue du Tonnelier, rue Henri Martin, voirie Hautmougey, Harsault accès ateliers...	135 378.96	Taxe aménagement	636.32
Autres travaux éclairage public, cimetière, aménagement aire camping- cars, borne électrique	91 414.63	subventions	486 042.55
Autres dépenses	39 494.76	Emprunt	521 000.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	59 737.26	Produits (écritures d'ordre entre section)	6 195.89
<b>Total général</b>	<b>2 148 139.60</b>	<b>Total général</b>	<b>1 693 042.18</b>

**c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :**

- réfection de voirie,
- mise en accessibilité et isolation de bâtiments,
- création d'une maison de santé,
- aménagements de cimetière,
- réfection du gymnase municipal.

**d) Les subventions d'investissements perçues :**

- de l'Etat : 331 227.55
- de la Région : 1 358.00
- du Département : 153 457.00

**IV. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation**

**a) Section de fonctionnement :**

**Dépenses de fonctionnement :** 1 317 897.29 €  
**Recettes de fonctionnement :** 1 910 742.92 €

**b) Section d'investissement :**

**Dépenses d'investissement :** 2 148 139.60 €  
**Recettes d'investissement :** 1 693 042.18 €

**c) Principaux ratios**

*Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1 308 461.05 / 1 783 = 733.85 €*

*Produit des impositions directes/population : 564 081.09 / 1 783 = 316.37 €*

*Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 905 267.11 / 1 783 = 1 068.57 €*

**Etat de la dette**

Année	Capital	Intérêts
2018	160 002.61	39 546.65
2019	155 784.65	48 788.79

Fait à La Vôge-les-Bains le 23 mars 2020

Le Maire,  
Frédéric DREVET



